

LA SITUATION DES DROITS HUMAINS DANS LE MONDE

AVRIL 2026



AMNESTY
INTERNATIONAL



AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes. Essentiellement financée par ses membres et des dons individuels, Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux. Nous avons la conviction qu'agir avec solidarité et compassion aux côtés de personnes du monde entier peut rendre nos sociétés meilleures.

Amnesty International est impartiale. Elle ne prend pas position sur les questions de souveraineté, les conflits territoriaux ou les instruments politiques ou juridiques internationaux susceptibles d'être adoptés pour mettre en œuvre le droit à l'autodétermination. Pour cette raison, et compte tenu de sa volonté de mettre en avant les responsabilités qui incombent aux États, Amnesty International organise avant tout les informations du présent rapport géographiquement, en fonction de l'État tenu de rendre des comptes pour la situation des droits fondamentaux sur le territoire concerné.

L'édition originale en langue anglaise de ce document a été publiée en 2026 par :
Amnesty International Ltd
Peter Benenson House,
1, Easton Street
Londres WC1X 0DW
Royaume-Uni

© Amnesty International 2026
Index : POL 10/0320/2026
ISBN : 978-2-87666-206-3

Langues originales : anglais et espagnol

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (Attribution – Utilisation non commerciale – Pas d'œuvre dérivée – 4.0 International)
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode.fr>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site amnesty.org/fr.

Ce rapport présente certaines des principales évolutions en matière de droits humains au niveau national et régional pour l'année 2025, ainsi qu'une analyse de plusieurs défis cruciaux qui se posent au niveau mondial pour les droits fondamentaux. Il comprend des entrées portant sur les pays et territoires dont Amnesty International a pu suivre la situation en matière de droits humains en 2025.

Le fait qu'un pays ou territoire particulier ne soit pas traité ne signifie pas qu'aucune violation des droits humains relevant du mandat de l'organisation n'y a été commise pendant l'année écoulée. De même, on ne saurait mesurer l'acuité des préoccupations d'Amnesty International à l'aune de la longueur du texte de chaque entrée. Le présent rapport ne couvre pas de façon exhaustive l'usage de la peine capitale, car Amnesty International publie chaque année un rapport distinct portant sur les condamnations à mort et les exécutions à travers le monde.

GUINÉE

République de Guinée

Les autorités ont suspendu des partis politiques et des médias et maintenu l'interdiction des manifestations. Des personnes critiques envers le gouvernement ont été soumises à des disparitions forcées ou des enlèvements. Une grâce accordée à un ancien chef de l'État déclaré coupable de crimes contre l'humanité a remis en cause l'accès des victimes de crimes extrêmement graves à la justice et à de véritables réparations. Les droits des travailleuses et travailleurs d'une entreprise publique d'exploitation de l'hévéa et du palmier à huile ont été bafoués. Les autorités ont pris des mesures visant à protéger les ressources forestières.

CONTEXTE

Une nouvelle Constitution, faisant passer le mandat présidentiel de cinq à sept ans, a été adoptée par référendum avec près de 90 % des suffrages, selon les résultats annoncés par la Cour suprême le 26 septembre.

L'élection présidentielle s'est tenue le 28 décembre. Les partis d'opposition ont condamné le fait que le président de transition, Mamadi Doumbouya, qui s'était emparé du pouvoir par un coup d'État en 2021, se soit porté candidat en violation de la Charte de la transition.

LIBERTÉ D'ASSOCIATION

Le 9 janvier, le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a ordonné aux mouvements politiques ne disposant pas d'une « autorisation administrative préalable » de cesser leurs activités. Cette décision est intervenue trois jours après une manifestation réclamant la fin du régime militaire.

Les autorités ont recommencé à octroyer des autorisations à des associations et des

ONG le 10 janvier, après une interruption de quatre mois.

Le 23 août, trois grands partis d'opposition (le Rassemblement du peuple de Guinée, l'Union des forces démocratiques et le Parti du renouveau et du progrès) ont vu leurs activités suspendues pour trois mois. Selon une annonce du ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, ces suspensions étaient motivées par le fait que les partis en question n'avaient pas respecté leurs obligations.

LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le 7 janvier, Aliou Bah, président du Mouvement démocratique libéral, un parti politique d'opposition, a été condamné à deux ans de prison. Il a été déclaré coupable d'« offense et diffamation » envers le président de transition, Mamadi Doumbouya. Le 28 mai, la cour d'appel de Conakry a confirmé sa condamnation.

Le 14 juillet, Ibrahima Koné, directeur général du quotidien national *Horoya*, et Daouda Taban Sylla, journaliste à la Radiodiffusion télévision guinéenne (RTG), ont été interrogés par la police nationale. Ils étaient accusés d'avoir diffusé une version erronée du projet de nouvelle constitution. Ils ont été libérés le lendemain.

Le 6 septembre, le site d'information Guineematin a vu ses activités suspendues par la Haute Autorité de la communication pour « violation de la réglementation en vigueur » et « activité illégale et non-conformité », entre autres motifs. Cette suspension a été levée quatre jours plus tard.

LIBERTÉ DE RÉUNION PACIFIQUE

Cette année encore, les autorités ont appliqué l'interdiction de 2022 visant toutes les manifestations et réprimé violemment le droit à la liberté de réunion pacifique.

Le 6 janvier, une coalition de mouvements d'opposition appelée « Forces vives de Guinée » a organisé une manifestation pour réclamer la fin du régime militaire. Elle a affirmé que les forces de sécurité avaient tué trois jeunes hommes pendant la manifestation.

DISPARITIONS FORCÉES

Des militant-e-s, des journalistes et des dirigeant-e-s de l'opposition ont été victimes de disparitions forcées et d'enlèvements¹.

Le 19 février, Abdoul Sacko, coordonnateur national du Forum des forces sociales de Guinée, a été enlevé par des hommes encagoulés en uniforme, selon des médias. Il a été retrouvé plus tard dans la journée, « dans un état critique, torturé et abandonné par ses ravisseurs en brousse », d'après ses avocats.

Mohamed Traoré, ancien président de l'Ordre des avocats de Guinée, qui critiquait ouvertement les autorités, a été enlevé à son domicile en juin par un groupe de six hommes lourdement armés. Il a été relâché au bout de plusieurs heures. Le ministère public a annoncé le 23 juin qu'une enquête avait été ouverte sur cet enlèvement.

Le 20 novembre, le HCDH a exprimé ses préoccupations concernant la disparition forcée présumée des enfants et d'autres proches d'Elie Kamano, artiste et personnalité de l'opposition, qui auraient été enlevés par des hommes armés le 16 novembre.

À la fin de l'année, on ignorait toujours ce qu'il était advenu de Mamadou Billo Bah et d'Oumar Sylla, deux dirigeants du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), bien que l'ouverture d'une enquête judiciaire sur leur disparition ait été annoncée. Selon un troisième membre du FNDC enlevé à leurs côtés le 9 juillet 2024 et relâché le lendemain, ils auraient été emmenés par les forces spéciales aux îles de Loos.

On était également sans nouvelles d'Habib Marouane Camara, administrateur général du site d'information Le Révélateur, enlevé en décembre 2024.

DROIT À LA VÉRITÉ, À LA JUSTICE ET À DES RÉPARATIONS

Le 10 mars, au moins 98 familles ont porté plainte à la suite de la bousculade qui avait eu lieu en décembre 2024 au stade de Nzérékoré, la deuxième ville du pays. Les chiffres officiels confirmaient que 56 personnes avaient trouvé la mort au cours

de cet événement tragique ; cependant, des ONG locales ont indiqué que le bilan était de 140 morts. Il n'avait pas été donné suite aux plaintes à la fin de l'année.

Le 28 mars, le président de transition a accordé une grâce à l'ancien chef de l'État Moussa Dadis Camara, évoquant des raisons de santé et l'objectif de promouvoir la réconciliation nationale. Moussa Dadis Camara avait été déclaré coupable et condamné à 20 ans de réclusion en 2024 pour des crimes contre l'humanité en lien avec un massacre perpétré le 28 septembre 2009, lors duquel au moins 156 personnes avaient été tuées et plus de 100 femmes avaient été violées pendant un rassemblement de l'opposition dans un stade de Conakry, la capitale. La libération de Moussa Dadis Camara après seulement deux ans et demi de détention, et l'absence d'informations publiques concernant son état de santé, ont suscité des doutes sur les raisons de sa libération et des préoccupations quant au caractère partial de la justice.

DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Les atteintes aux droits des travailleuses et travailleurs ont persisté sur les plantations de l'entreprise publique d'exploitation de l'hévéa et du palmier à huile dans la région de Nzérékoré (sud-est du pays). Ces employé-e-s, dont la rémunération était bien inférieure au salaire minimum guinéen, travaillaient dans des conditions qui pouvaient s'avérer dangereuses².

DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN

Le 1^{er} juillet, les autorités guinéennes ont annoncé une interdiction nationale des activités de coupe et de transport de bois du 7 juillet au 30 septembre. L'objectif était de faire respecter la période de repos biologique destinée à protéger des ressources forestières fortement menacées par une exploitation intensive et souvent incontrôlée. Selon l'ONG internationale Global Forest Watch, la Guinée a perdu près de 30 % de son couvert forestier au cours des 30 dernières années.

1. « Guinée. Un an après la disparition forcée des militants du FNDC, les enlèvements se multiplient dans un "climat de terreur" », 8 juillet |

2. *Des salaires à en pleurer. Atteintes aux droits des travailleurs liées aux activités de la Soguipah en Guinée*, 23 octobre |
